

Annexe 1

Sont **admissibles à postuler** au dispositif d'aide aux entreprises les activités suivantes :

- Les commerces de détail, non alimentaire (ex : habillement, chaussures, articles de sport, jouets, décoration, ameublement etc.) ne figurant pas dans la liste des activités expressément exclues du dispositif
- Les restaurants et débits de boisson
- Produits culturels (livres, CD/DVD, jeux vidéo etc.)
- Les bijouteries / joaillerie
- Les salons de coiffure
- Les fleuristes
- Les services de soin esthétique à la personne
- Les établissements d'activités physiques et sportives
- Les salles d'auditions, d'exposition, de conférence, de réunion, de spectacles (sauf pour activité des artistes professionnels)
- Les salles de jeux (casinos, bowling etc.)
- Les salons de soins pour animaux de compagnie,
- Les salons de tatouage,

Les entreprises considérées comme ouvertes ou pouvant continuer à exercer leurs activités ou accueillir du public ne peuvent pas bénéficier du dispositif d'aide aux entreprises. Ce sont les activités suivantes :

- Entretien, réparation et contrôle technique de véhicules automobiles, de véhicules, engins et matériels agricoles
- Commerce d'équipements automobiles
- Commerce et réparation de motocycles et cycles
- Fourniture nécessaire aux exploitations agricoles
- Commerce de détail de produits surgelés
- Commerce d'alimentation générale
- Supermarchés
- Supérettes
- Magasins multi-commerces
- Hypermarchés
- Commerce de détail de fruits et légumes en magasin spécialisé
- Commerce de détail de viandes et de produits à base de viande en magasin spécialisé
- Commerce de détail de poissons, crustacés et mollusques en magasin spécialisé
- Commerce de détail de pain, pâtisserie et confiserie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de boissons en magasin spécialisé
- Autres commerces de détail alimentaires en magasin spécialisé
- Commerce de détail de carburants et combustibles en magasin spécialisé, boutiques associées à ces commerces pour la vente de denrées alimentaires à emporter, hors produits alcoolisés, et équipements sanitaires ouverts aux usagers de la route
- Commerce de détail d'équipements de l'information et de la communication en magasin spécialisé

- Commerce de détail d'ordinateurs, d'unités périphériques et de logiciels en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériels de télécommunication en magasin spécialisé
- Commerce de détail de matériaux de construction, quincaillerie, peintures et verres en magasin spécialisé
- Commerce de détail de textiles en magasin spécialisé (tissus, textiles, fils et autres articles de couture)
- Commerce de détail de journaux et papeterie en magasin spécialisé
- Commerce de détail de produits pharmaceutiques en magasin spécialisé
- Commerce de détail d'articles médicaux et orthopédiques en magasin spécialisé
- Commerces de détail d'optique
- Commerces de graines, engrais, animaux de compagnie et aliments pour ces animaux en magasin spécialisé
- Commerce de détail alimentaire ou proposant de la vente de graines, semences et plants d'espèces fruitières ou légumières sur éventaires, marché ouvert ou couverts
- Commerce de détail de produits à base de tabac, cigarettes électroniques, matériels et dispositifs de vapotage en magasin spécialisé
- Vente par automates et autres commerces de détail hors magasin, éventaires ou marchés
- Hôtels et hébergement similaire à l'exclusion des villages vacances, maisons familiales et auberges collectives
- Hébergement touristique et autre hébergement de courte durée lorsqu'il constitue pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Terrains de camping et parcs pour caravanes ou véhicules de loisirs lorsqu'ils constituent pour les personnes qui y vivent un domicile régulier
- Location et location-bail de véhicules automobiles
- Location et location-bail d'autres machines, équipements et biens
- Location et location-bail de machines et équipements agricoles
- Location et location-bail de machines et équipements pour la construction
- Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements de communication
- Réparation d'ordinateurs et d'équipements périphériques
- Réparation d'équipements de communication
- Blanchisserie-teinturerie
- Blanchisserie-teinturerie de gros
- Blanchisserie-teinturerie de détail
- Commerce de gros
- Activités financières et d'assurance
- Agences immobilières
- Activités des agences de placement de main-d'œuvre
- Activités des agences de travail temporaire
- Services funéraires
- Cliniques vétérinaires et cliniques des écoles vétérinaires
- Laboratoires d'analyse
- Services de transports